

EXTRAIT DU REGISTRE  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

\*\*\*\*\*

*Séance du 15 Décembre 2016*

*L'an deux mille seize et le quinze décembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.*

*Date de convocation : le 07 décembre 2016.*

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 12  
votants : 14*

*Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0*

Présents : M. VOLLE – CROZIER – BEUGNET – GRENIER –  
GAUTHIER – PIQUEMAL – BOUNIARD – LEBRAT – JOLLIVET –  
CORNET – HILAIRE – TESTON.

Excusés : Mme RAMUS a donné procuration à Mme BEUGNET.  
M. EUVRARD a donné procuration à M. BOUNIARD.

Absent : M. RIFFARD

Mme Monique BEUGNET a été élue secrétaire.

**Objet : Confection et livraison de repas pour les cantines scolaires en liaison froide.**

**Constitution d'un groupement de commande commune d'Alba la Romaine – OGEC St Régis.**

**Election des délégués de la CAO pour siéger à la CAO du groupement.**

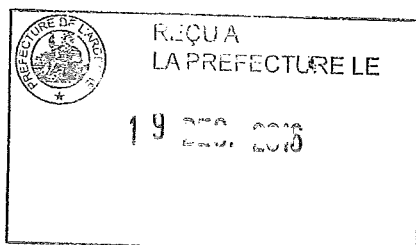
Au cours de cette séance, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

.../...

- Décide de lancer une consultation en procédure adaptée pour la confection et la livraison de repas en liaison froide pour les cantines des établissements scolaires du 1<sup>er</sup> degré de la Commune,
- Décide de créer, conformément à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, un groupement de commande entre la commune d'Alba la Romaine et l'Organisme de Gestion de l'École Catholique St Régis d'Alba la Romaine, pour ladite fourniture des repas,
- Désigne la Commune comme coordonnateur du groupement de commande,
- Charge son Maire de signer la convention correspondante,
- Procède à l'élection des délégués titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres de la commune qui siégeront à la Commission d'Appel d'Offres du groupement :
  - M. VOLLE membre de la CAO est élu avec 14 voix Pour, 0 voix Contre, 0 voix d'Abstention en qualité de délégué titulaire pour siéger à la CAO du groupement de commande,
  - M.JOLLIVET membre de la CAO de la commune est élu avec 14 voix Pour, 0 voix Contre, 0 voix d'Abstention en qualité de déléguée suppléant pour siéger à la CAO du groupement de commande,

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 15 décembre 2016.

Pour copie conforme,  
Alba La Romaine,  
Le 16 décembre 2016  
LE MAIRE  
André VOLLE.



.../...